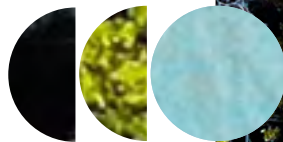


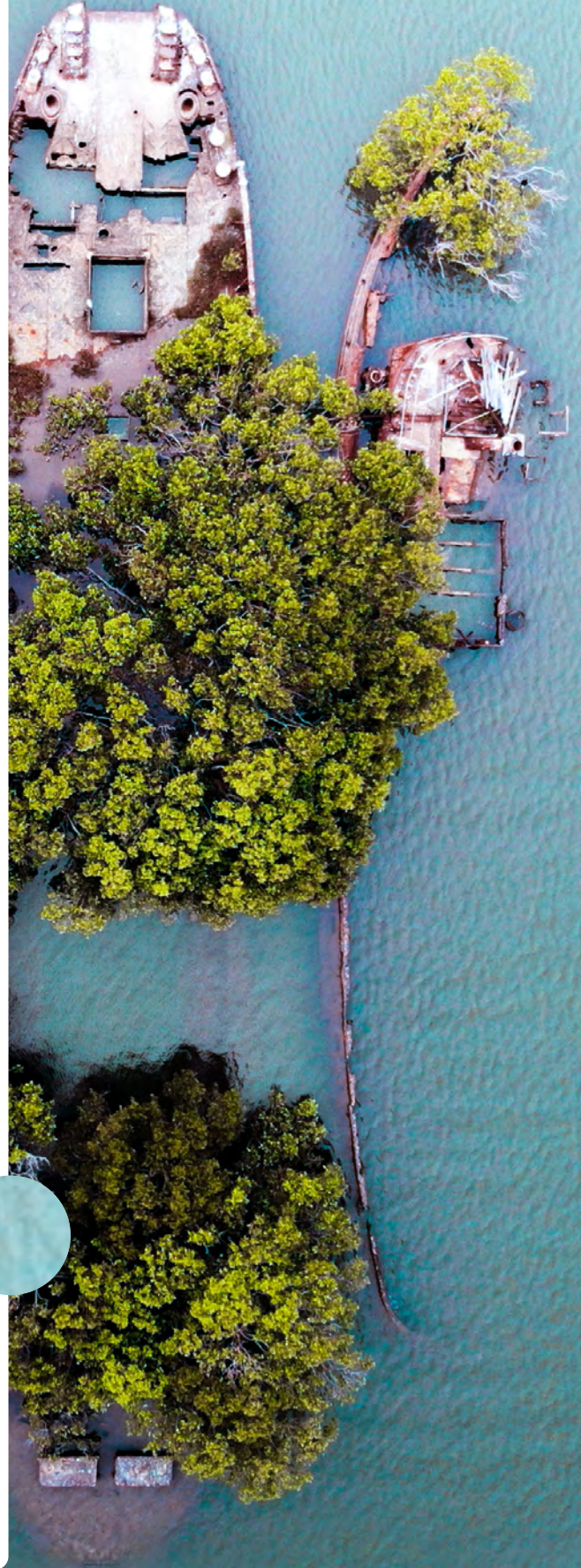
En chemin vers la neutralité carbone

Notre stratégie climat



AVRIL 2023

Communication publicitaire



À propos des auteurs.

Alix Chosson

Lead ESG Analyst – Environmental Research & Investments



Alix Chosson a rejoint Candriam en 2020 en tant que Lead ESG Analyst – Environmental Research & Investments.

Alix a treize années d'expérience en tant qu'analyste ESG au sein d'équipes de recherche ISR et de gestion de portefeuille. Elle a débuté sa carrière chez Amundi en 2010 et a plus récemment été analyste ESG sell-side chez Natixis avant de rejoindre DNCA en 2018, pour contribuer à la création de l'équipe ISR et de sa gamme de fonds.

Alix a obtenu son Master en économie et finance en 2010, à Science Po Lyon. En 2011, elle a obtenu un Master en gestion de portefeuille à l'IAE Paris 12.

Marie Niemczyk

Head of ESG Client Portfolio Management




Marie Niemczyk dirige l'équipe ESG Client Portfolio Management de Candriam.

Son rôle est de fournir l'expertise ESG unique en son genre de Candriam et des solutions durables aux investisseurs.

Marie a rejoint Candriam en tant que responsable des relations avec les assureurs en 2018.

Auparavant, elle était directrice de la stratégie et du développement chez AXA Investment Managers à Paris. Elle a également occupé plusieurs postes chez Fidelity à Londres, Francfort et Paris. Avant cela, elle a été économiste chez EY à Londres et Research Associate chez The Advisory Board Company à Washington D.C.

Marie est titulaire d'un Master Sc. de la London School of Economics, d'un B.A. du Swarthmore College, et a obtenu les qualifications IMC et CISI.

An aerial photograph of a desert landscape. The scene is dominated by rolling sand dunes in shades of tan and beige. A dark asphalt road with white dashed lines runs diagonally across the middle of the frame, partially obscured by the dunes. The sand is marked with numerous tire tracks and small dark spots, possibly pebbles or debris. The lighting creates soft shadows, highlighting the undulating terrain.

**Le changement dont
nous avons besoin est
systémique et sans
précédent.**



Sommaire.

Avant-propos 06

1re partie Alerte rouge pour l'humanité 08

Les températures augmentent.
De plus en plus vite. 08

Sans action immédiate,
la terre ne se sera plus habitable. 09

La responsabilité humaine dans
le réchauffement climatique
est sans équivoque. 10

Le problème majeur : notre dépendance
aux combustibles fossiles. 11

Il est nécessaire d'agir pour le climat,
maintenant. Demain, il sera trop tard. 12

L'action a un coût, mais celui de l'inaction
sera bien pire. 12

2e partie Un virage dans l'itinéraire vert 14

La bonne nouvelle, c'est que les gouvernements -
et les entreprises - passent à l'action.

La mauvaise, c'est que ce qui est fait
actuellement n'est pas suffisant. 14

Notre responsabilité en tant qu'investisseurs :
aider à combler le fossé du financement 15

Le changement climatique présente à la
fois des risques et des opportunités. 17

L'intégration du climat
dans notre façon d'investir 18

3e partie

Une stratégie climat qui repose sur 15 ans d'intégration climatique 19

1/ Exclusion des activités jugées incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris **20**

2/ Intégration des risques et impacts climatiques dans nos investissements **20**

3/ Engagement auprès des sociétés les plus émettrices afin d'accélérer leur stratégie de transition **28**

4/ Rendre compte sur les impacts climatiques de notre portefeuille de manière exhaustive et transparente **31**

4e partie

Notre stratégie de neutralité carbone : changement de braquet dans notre engagement envers le climat 32

1/ Engagement actif **34**

2/ Alignement de nos investissements sur la neutralité carbone **36**

3/ Décarbonation de nos portefeuilles **38**

4/ Promotion de la finance verte et financement de la transition écologique **39**

Prochaines étapes 41

Notes et Références 42

Avant-propos.

Notre climat change de plus en plus vite, avec chaque année des conséquences économiques et sociales plus désastreuses. Nous atteignons le point de bascule pour toutes les limites planétaires, ce qui signifie qu'au rythme actuel, nous atteindrons un point de non-retour au cours de la décennie, après lequel l'avenir de notre planète et de l'humanité sera dangereusement menacé.

2022 a peut-être servi de signal d'alarme en révélant les incidences négatives d'une économie dépendante des combustibles fossiles sur l'environnement et la société. La guerre en Ukraine a démontré que notre dépendance aux combustibles fossiles était non seulement une menace pour la stabilité du climat, mais aussi une menace à court terme pour nos valeurs démocratiques. Cela a permis d'insister sur l'urgence de la situation et d'encourager à une accélération du calendrier de transition.

Le changement dont nous avons besoin est systémique et sans précédent. La bonne nouvelle est que nous disposons des technologies et du pouvoir de financement pour permettre cette transition nécessaire. Cependant, la COP27 nous a montré que notre coordination et notre solidarité étaient toujours insuffisantes pour équilibrer action climatique et justice sociale à l'échelle mondiale.

Chez Candriam, nous participons à la lutte contre le changement climatique, parce que nous pensons qu'elle relève de notre responsabilité en tant qu'investisseur, et parce que nous croyons qu'il s'agit du meilleur moyen de protéger les placements de nos clients à long terme. Nous nous sommes donc engagés dès fin 2021 à atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela va redéfinir notre manière d'investir, impacter la gestion des risques climatiques par nos équipes d'investissement et *in fine* créer des effets positifs pour le climat.

Nous allons continuer de faire évoluer notre stratégie climat avec nos parties prenantes, et nous avons hâte de communiquer nos progrès l'année prochaine.





TIME IS RUNNING
OUT!



Tère partie

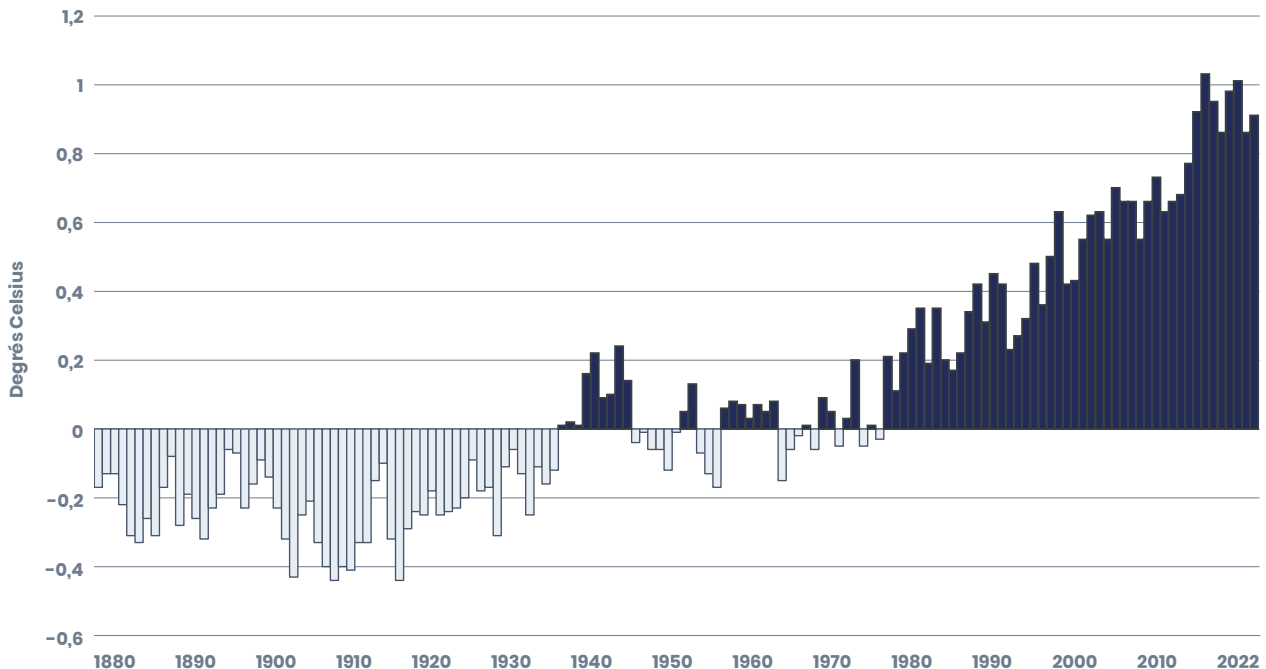
1^{ère} partie - Alerte rouge pour l'humanité.

Les températures augmentent.
De plus en plus vite.

Les huit dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées sur terre, 2021 se plaçant à la sixième place¹. 2022 sera vraisemblablement du même ordre.

Graphique 1 :

Anomalies de température mondiale en surface, par année



Source : NOAA National Centers for Environmental information, Climate at a Glance : Global Time Series, publication en février 2023, consulté le 27 février 2023 sur <https://www.ncei.noaa.gov/access/monitoring/climate-at-a-glance/global/time-series>

Les données d'anomalies de température mondiale proviennent de NOAA's Merged Land Ocean Global Surface Temperature Analysis (NOAGlobalTemp), qui utilise des ensembles de données exhaustifs de couverture mondiale terrestre (Global Historical Climatology Network-Monthly) et océanique (Extended Reconstructed Sea Surface Temperature). Ces ensembles cumulent des données allant de 1850 à nos jours. Les ensembles de données terrestres et océaniques sont fusionnés pour produire les anomalies terrestres et océaniques combinées. Les séries chronologiques d'anomalies de températures mondiales disponibles sont calculées selon la moyenne 1901-2000, tandis que l'outil cartographique affiche les anomalies de températures mondiales selon la période de référence 1991-2020. Pour plus d'informations sur ces anomalies, veuillez consulter [Global Surface Temperature Anomalies](#).

Sans action immédiate, la terre ne se sera plus habitable.

En d'autres termes, pour éviter les pires impacts du changement climatique et conserver une planète vivable, **la hausse de la température mondiale doit se limiter à 1,5 °C** au-dessus du niveau de celle de l'ère pré-industrielle. La terre est actuellement environ 1,1 °C plus chaude qu'elle ne l'était à la fin du XIXe siècle, et les émissions continuent de s'accélérer².

Cette hausse d'environ 1 °C peut sembler faible, mais elle se traduit par une hausse considérable de la chaleur accumulée. Les conséquences du changement climatique sont devenues concrètes, et impactent au quotidien les écosystèmes et les sociétés.

Par exemple, le Canada a connu un record de chaleur à 49,5 degrés, comparables aux températures du Sahara. D'autres régions ont subi des cyclones tropicaux, des incendies, des inondations et des sécheresses mortelles. Nous enregistrons également une baisse de l'enneigement et de la glace de mer, et une acidification des océans qui endommage les écosystèmes marins (blanchiment des coraux), mais empêche également la capacité de l'océan à agir en puits de carbone.

De nombreux changements de notre système climatique deviennent irréversibles. Nous dépassons toujours plus les limites planétaires, et les systèmes naturels et humains atteignent des points de bascule qui rendent toute solution et toute adaptation de plus en plus difficiles.

La perte de biodiversité devient une menace pour la vie humaine sur terre. Une action urgente est nécessaire, par des « changements drastiques » de nos économies, de nos méthodes de production et de nos habitudes de consommation.



**Pour limiter le réchauffement climatique
à 1,5 degré, c'est maintenant ou jamais³.**

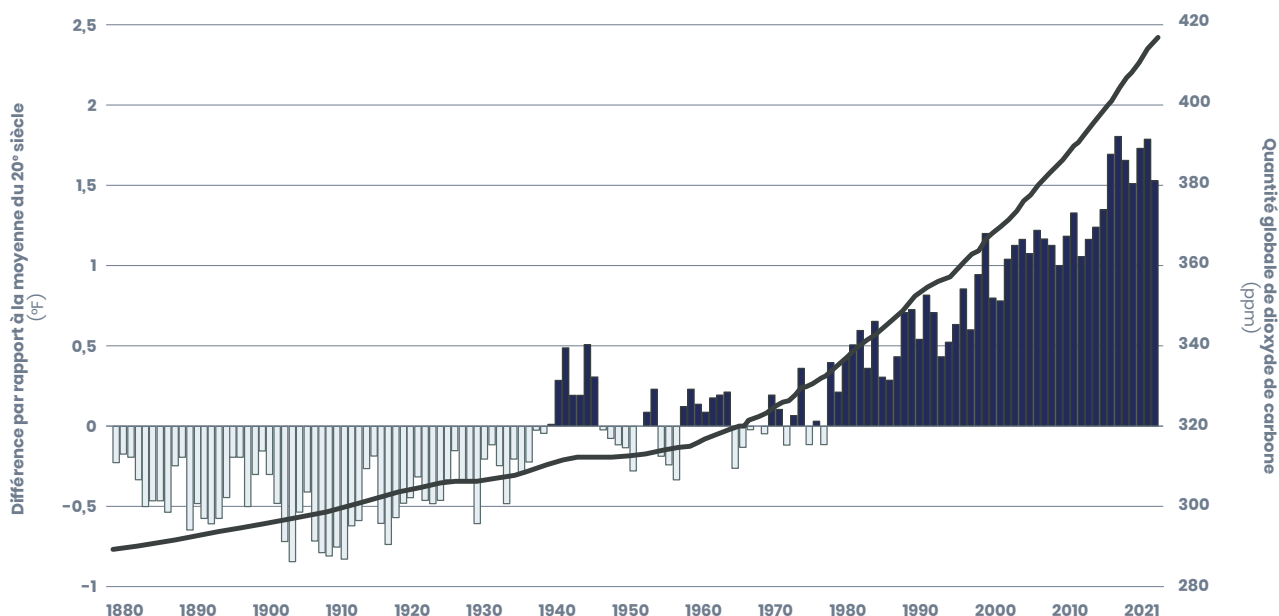
– Nations Unies

La responsabilité humaine dans le réchauffement climatique est sans équivoque.

Les émissions de carbone n'ayant jamais été aussi hautes dans l'histoire de l'humanité, le monde est sur l'autoroute de la catastrophe. La hausse de la température mondiale est étroitement liée à celle des émissions de gaz à effet de serre (GES, figure 2), et la plus grande partie de la hausse de la concentration de CO₂ est due à la combustion des énergies fossiles. Cela signifie qu'il est **impératif que nous décorrélions rapidement la croissance du PIB de la hausse des émissions de GES**. Le meilleur moyen d'y parvenir est de réduire drastiquement notre dépendance aux combustibles fossiles.

Graphique 2 :

Évolution de la température mondiale et moyenne de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (1880-2021)



Source : NOAA Climate.gov, <https://www.climate.gov/media/13840>

Température annuelle comparée à la moyenne du vingtième siècle (barres grises et bleues) de 1880 à 2021, sur la base de données de NOAA NCEI, avec concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (ligne noire) : 1880-1958 de [IAAC](#), 1959-2019 de [NOAA ESRL](#). Graphique original du Dr Howard Diamond (NOAA ARL), adapté par NOAA Climate.gov.

Le problème majeur : notre dépendance aux combustibles fossiles.

Le besoin de **réduire drastiquement notre dépendance aux combustibles fossiles** est expliqué dans la déclaration finale de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) à la COP26. Dans son rapport « Net Zero by 2050 »⁴, qui présente une trajectoire économiquement et technologiquement viable pour atteindre l'objectif carbone de 1,5 °C, **l'AIE affirme clairement que nous devons réduire la demande en charbon de 90 %, en pétrole de 75 % et en gaz naturel de 55 % d'ici 2050 (graphique 3).**

La production d'électricité demeure le principal contributeur aux émissions en raison de sa dépendance aux combustibles fossiles. Les efforts mondiaux doivent porter dès que possible sur les

capacités de décarbonation, les alternatives à faibles émissions existant déjà et s'avérant économiquement viables, d'autant plus que l'électrification des secteurs les plus contributeurs est un levier clé de décarbonation.

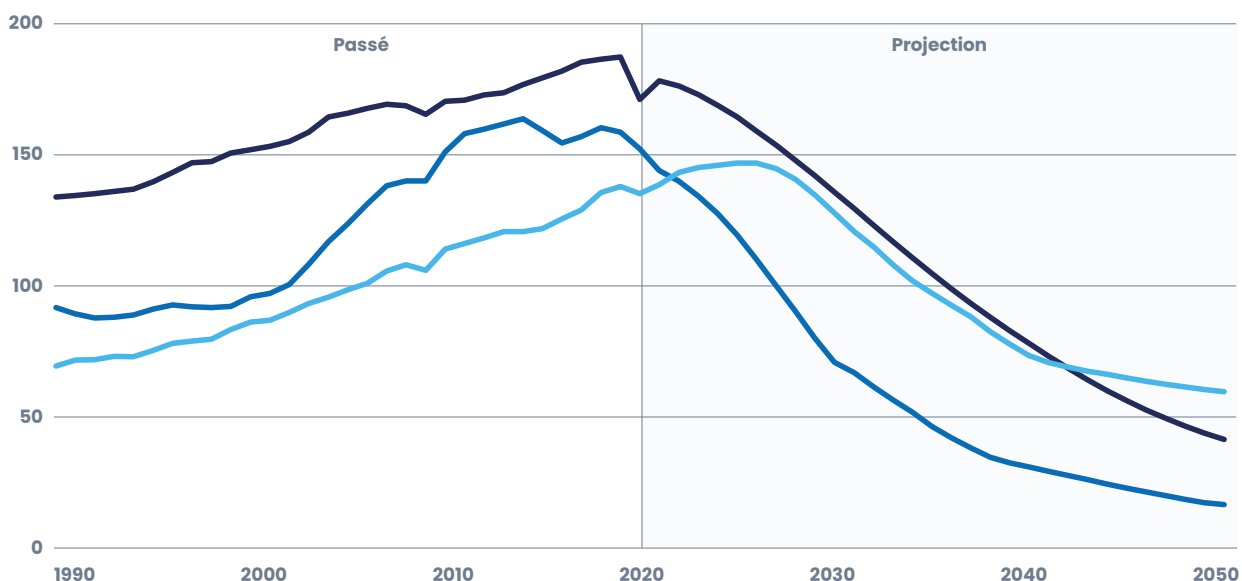
Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 signifie que nos systèmes d'alimentation en énergie doivent eux-mêmes l'atteindre d'ici 2040 ou avant, et même en 2035 pour les États-Unis et l'Europe.

**Cela ne laisse qu'une douzaine d'années pour agir.
C'est demain.**

Graphique 3 :

Production de charbon, de pétrole et de gaz naturel dans le scénario de neutralité carbone d'ici 2050

■ Pétrole
■ Charbon ■ Gaz naturel



Source : Agence internationale de l'énergie (2021), Net Zero by 2050, AIE, Paris : scénario de neutralité carbone d'ici 2050 - Données techniques - AIE. <https://www.iea.org/data-and-statistics/data-product/net-zero-by-2050-scenario>, Licence : Creative Commons Attribution CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

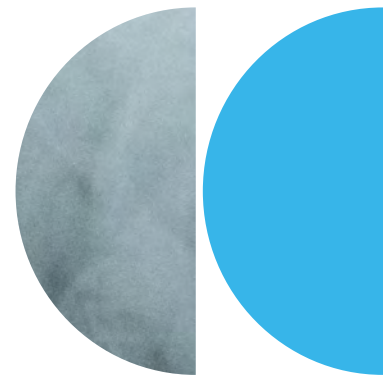
Il est nécessaire d'agir pour le climat, maintenant. Demain, il sera trop tard.

Tous les rapports font état d'un **signal d'alerte pour l'humanité**. Selon le GIEC⁵, la probabilité est dorénavant d'une sur deux pour que le réchauffement climatique dépasse 1,5 °C au cours des deux prochaines décennies. Cela signifie qu'**à moins d'une action de réduction des émissions de gaz à effet de serre « immédiate, rapide et à grande échelle »**, l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C ou même 2 °C d'ici à la fin du siècle pourrait échouer avant même 2040. Il existe encore une petite fenêtre d'action, mais elle nécessite des changements immédiats et radicaux non seulement de notre mix énergétique, mais aussi de nos modes de productions, de consommation et de déplacement.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Que pour que le réchauffement climatique ne dépasse pas 1,5 °C – selon la résolution de l'Accord de Paris Agreement – les émissions de GES doivent atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, mais, plus important encore, **qu'elles doivent atteindre leur pic dès que possible et être réduites de moitié d'ici 2030**.

L'action a un coût, mais celui de l'inaction sera bien pire.

Comme le démontrent de nombreuses études, le coût de l'inaction sera bien plus élevé que celui d'une action immédiate. Le Fonds monétaire international vient d'insister une nouvelle fois sur ce fait en citant des estimations selon lesquelles **atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 entraînerait un investissement supplémentaire de 0,6 %-1 % du PIB mondial annuel** au cours des deux prochaines décennies, soit un montant cumulé de 12 à 20 000 milliards de dollars. Est-ce sans espoir ? Non. À titre de comparaison, l'économie mondiale a reculé de 4,3 % en 2020 en raison de la crise de la Covid. Il s'agit donc d'un coût que nous pouvons nous permettre.



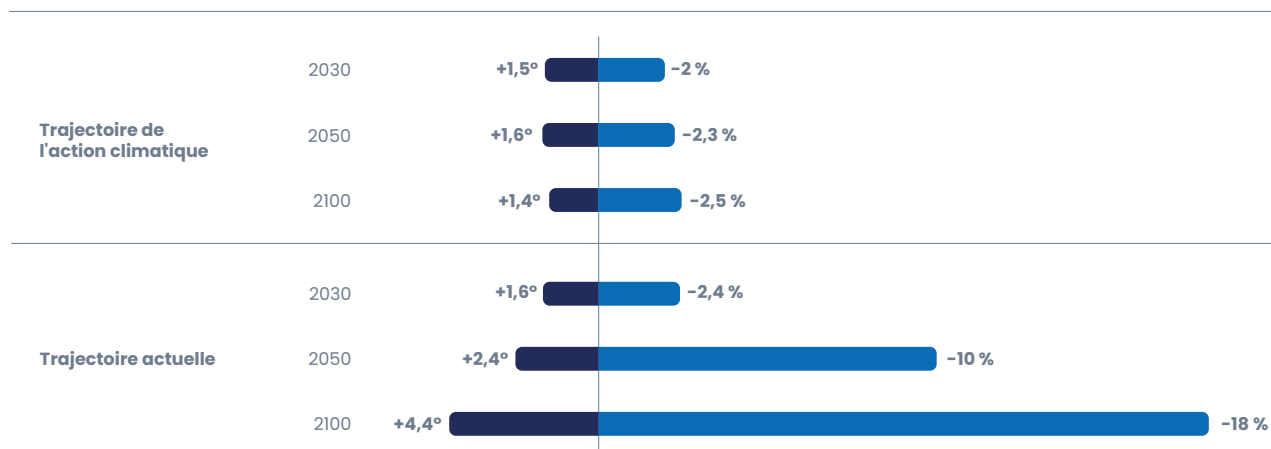
Le coût de l'inaction sera bien plus élevé que celui d'une action immédiate.

Conserver la trajectoire actuelle aurait des répercussions économiques mondiales désastreuses. Des hausses de températures de 1,6 °C d'ici 2030, de 2,4 °C d'ici 2050 et de 4,4 °C d'ici 2100 entraîneraient des pertes économiques de 2,4 % du PIB d'ici 2030, de 10 % d'ici 2050 et de 18 % d'ici 2100 selon les avis d'économistes du climat selon une enquête Reuters. Inversement, une action climatique décisive limitant la hausse de la température à environ 1,4 °C d'ici la fin du siècle réduira la perte de production mondiale à « seulement » 2,0 % d'ici 2030, 2,3 % d'ici 2050 et 2,5 % d'ici 2100 selon les mêmes prévisions.⁶

Graphique 4 :

Coût économique mondial du changement climatique

- Hausse de la température
- Dégâts économiques (% du PIB mondial)



Source : Sondages Reuters

Sondage Reuters mené auprès d'économistes du climat du 16 sept. au 20 oct. 2021. Trajectoire d'action pour le climat afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris : émissions de gaz à effet de serre très basses SSP1-1.9. Conservation de la trajectoire actuelle : très fortes émissions de gaz à effet de serre SSP5-8.5

2^e partie – Un virage dans l’itinéraire vert.

La bonne nouvelle, c’est que les gouvernements – et les entreprises – passent à l’action. La mauvaise, c’est que ce qui est fait actuellement n’est pas suffisant.

Du côté des bonnes nouvelles, l’urgence climatique, dans une certaine mesure, a fait évoluer les consciences. On assiste à un changement de dynamique politique clair en faveur d’une plus forte action climatique dans le monde entier, de la part des gouvernements, des entreprises et des investisseurs.

À ce jour, 195 pays (représentant 98 % des émissions de GES) ont signé l’**Accord de Paris**, un traité international juridiquement contraignant. Ils se sont engagés **à réduire leurs émissions de 45 % d’ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d’ici 2050**, c’est-à-dire à faire chuter les émissions de GES au plus près de zéro dès que possible, toute émission restante devant être réabsorbée par l’atmosphère, par exemple par les océans et les forêts. Plus de deux tiers des pays, dont de grands émetteurs tels que les États-Unis (2050), la Chine (2060) et l’Europe (2050) se sont ainsi engagés vers la neutralité carbone.

Les entreprises aussi se retroussent les manches : fin 2021, plus de 2 200 entreprises, couvrant plus

d’un tiers de la capitalisation boursière mondiale, participaient à l’initiative Science Based Targets (SBTi) pour la définition de l’objectif de neutralité carbone. 400 entreprises et organisations se sont même engagées envers la neutralité carbone d’ici 2040, c’est-à-dire qu’elles cherchent à atteindre les objectifs de l’Accord de Paris avec une avance de dix ans (The Climate Pledge⁷).

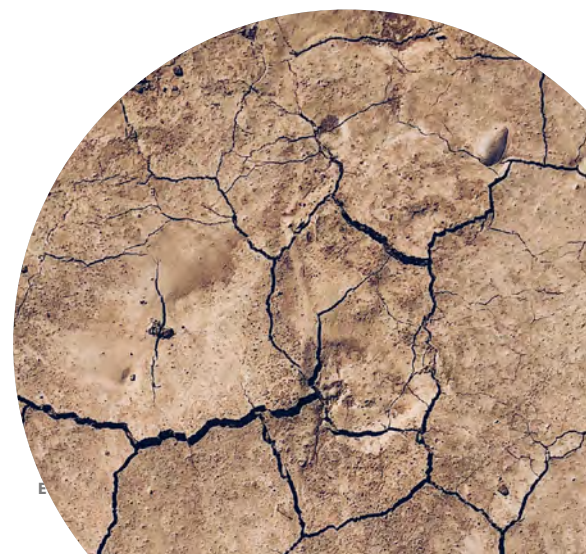
Bien que cette perspective semble réjouissante, **elle reste insuffisante à la fois en matière d’ambition et de mise en œuvre**. Comme l’illustre le rapport publié en septembre 2021 par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), **les contributions actuelles déterminées par pays demeurent insuffisantes pour atteindre l’objectif de température de l’Accord de Paris**. Les ambitions communiquées fin 2020 indiquent une évolution des émissions totales de ces pays de moins de -1 % en 2030 par rapport à 2010. Cela est très loin de l’objectif de -45 % nécessaire pour contenir la hausse de la température mondiale à 1,5 °C⁸.

Notre responsabilité en tant qu'investisseurs : aider à combler le fossé du financement

Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays développés se sont engagés à dépenser **100 milliards de dollars par an** pour financer les besoins d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au climat dans les pays en voie de développement. Malheureusement, nous sommes encore loin de ce niveau, initialement conçu comme un plancher, non comme un niveau optimal, et aujourd'hui considéré comme nettement insuffisant.

Dans son rapport « Net Zero by 2050 »⁹, l'AIE estime que les investissements de transition énergétique doivent passer d'à peine plus de 1 000 milliards de dollars en 2020 à 4 à 5 000 milliards de dollars par an en 2030. Les investissements en capital dans les combustibles fossiles, qui représentent actuellement environ un tiers des investissements d'énergie, devront être réduits à moins de 10 % d'ici 2030 (graphique 5).

Le financement par les gouvernements a reçu une grande partie de l'attention, mais **il ne sera pas possible de passer des milliards aux centaines de milliards sans le secteur privé**. Dans son rapport, l'AIE estime « qu'environ 70 % de l'investissement en énergies propres au cours de la prochaine décennie devra être effectué par des promoteurs, des consommateurs et des financiers privés »¹⁰. La finance verte, et de manière encore plus importante, la finance « de la transition verte » est une priorité absolue si nous voulons allouer le capital nécessaire à la transition énergétique.



Graphique 5 :

Investissement annuel moyen en capital dans la neutralité carbone



Source : Agence internationale de l'énergie (2021), Net Zero by 2050, AIE, Paris



La finance verte, et de manière encore plus importante, la finance « de la transition verte » est une priorité absolue si nous voulons allouer le capital nécessaire à la transition énergétique.



Le changement climatique présente à la fois des risques et des opportunités.

Le changement climatique entraîne des risques, généralement catégorisés en **risques physiques** et **risques de transition**.

- **Les risques physiques** sont des changements météorologiques et climatiques à impact économique. Ils peuvent être sévères (liés aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones ou les pluies diluviennes) ou chroniques (associés aux évolutions progressives du climat : changement de température ou montée du niveau de la mer), peuvent se manifester avec un retard important, et la fréquence et la sévérité de chaque type de risque peut varier considérablement et devenir de plus en plus difficile à prédire. Il n'est pas possible de connaître le lieu, le moment et l'ampleur des événements physiques spécifiques.
- **Les risques de transition** sont les changements sociétaux dus à la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Ils peuvent être dus à des changements de politiques de secteur public, à l'innovation, à l'évolution du prix des technologies existantes (p. ex., celles qui rendent l'énergie renouvelable plus abordable ou permettent la suppression des émissions de GES dans l'atmosphère) ou au sentiment des investisseurs et des consommateurs vis-à-vis d'un environnement plus vert.

Notez que tous les scénarios climatiques sont associés à des risques climatiques grandissants. Plus la transition s'accélérera, plus les risques de transition seront élevés et les risques physiques réduits.

À l'inverse, plus nous retardons notre action, moins nous serons confrontés aux risques de transition et plus nous aurons affaire à des impacts physiques du changement climatique graves et coûteux sous la forme de catastrophes naturelles, vagues de chaleur, montées du niveau de la mer, etc.

Quelques bonnes nouvelles sont toutefois à retenir. La grande majorité des technologies nécessaires à l'obtention d'une réduction de 50 % des émissions de GES d'ici 2030 existent déjà, et nombre d'entre elles sont déjà abordables économiquement – ou sur le point de le devenir –, créant d'importantes opportunités d'investissement.

Prenons par exemple nos systèmes énergétiques, qui sont essentiels en vue d'atteindre la neutralité carbone. Leur transition nécessite une électrification massive ainsi que « l'écologisation » de la production d'électricité. Elle implique également une hausse importante de la souplesse des systèmes d'électricité : des réseaux et des stockages plus intelligents, pour assurer un approvisionnement fiable. Cela se traduira par une nouvelle accélération du déploiement de toutes les technologies d'énergie propre disponibles (énergies renouvelables, stockage d'énergie, réseaux plus intelligents, etc.) d'ici à 2030. Les énergies renouvelables, en particulier, sont déjà compétitives économiquement dans la plupart des régions. Le prix des énergies photovoltaïque et éolienne ont légèrement augmenté récemment en raison de la hausse des coûts de transport et des matières premières, mais la compétitivité des sources d'énergies renouvelables a continué de s'améliorer par rapport aux combustibles fossiles en raison de la forte hausse des cours du gaz, du charbon et du pétrole.

Cela crée des opportunités considérables pour les entreprises et pour les investisseurs. Mais les gouvernements doivent eux aussi jouer leur rôle afin d'assurer des cadres stables et attractifs qui accéléreront le développement de technologies à faible intensité de carbone déjà à maturité, et afin d'encourager à l'innovation dans les nouvelles technologies qui seront nécessaires après 2030. **Selon l'AIE, environ 50 % des technologies nécessaires pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sont actuellement en phase de démonstration ou de prototype.** Cela est notamment vrai pour les secteurs les plus contributeurs (par exemple, l'industrie lourde, le transport longue distance).

L'intégration du climat dans notre façon d'investir

Si, comme l'énonce le GIEC, l'alignement sur une trajectoire de 1,5 °C nécessite des « changements drastiques » dans le fonctionnement de nos économies et dans nos modes de production et de consommation, alors les modes d'investissement doivent évoluer eux aussi. Les banques centrales et les organes de surveillance travaillent déjà à l'intégration du climat dans leurs méthodologies d'évaluation des risques et dans leur manière de surveiller et de soutenir nos systèmes bancaires.

De nombreux investisseurs ont travaillé à l'intégration des risques conséquences du changement climatique, en s'intéressant généralement davantage aux risques de transition qu'aux risques physiques. Mais à l'heure où nous nous engageons envers la neutralité carbone, nous devons **intégrer le climat en tant qu'objectif d'investissement et non en tant que menace imminente à limiter.**

Nous engager envers la neutralité carbone d'ici 2050 et viser une réduction des émissions de carbone de 50 % d'ici 2030 exige que nous intégrions le climat dans nos décisions d'investissement en tant que facteur « contraignant ». Nous devons ajuster nos « budgets carbone » de la même façon que le monde ajuste son budget carbone restant pour contenir l'augmentation de la température à +1.5 °C. Cette nouvelle notion de « budget carbone » doit être intégrée dans nos objectifs d'investissement et traitée de la même manière que nos « budgets de risque », c'est-à-dire en ajoutant une troisième dimension à l'équilibre risque-rendement.

Le moment est venu pour les investisseurs de joindre l'action à la parole.

3^e partie – Une stratégie climat qui repose sur 15 ans d'intégration climatique.

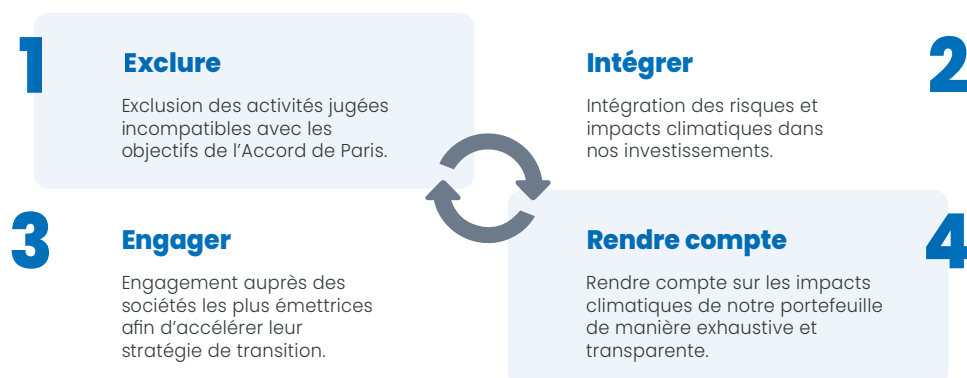
Depuis plus de 15 ans, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique sont fermement ancrées dans l'analyse ESG de Candriam sur l'ensemble de ses stratégies d'investissement. Nous avons également été reconnus comme l'un des **leaders du secteur en matière de reporting sur le climat** par les Principes de l'Investissement Responsable de l'ONU¹¹.

Depuis plusieurs années, nous mesurons et publions l'empreinte carbone de nos fonds durables avec l'ambition globale de réduire l'empreinte de ces stratégies. En 2020, nous avons défini l'objectif, pour nos stratégies durables¹², de **réduire leur empreinte carbone de 30 % par rapport à leurs points de référence**.

Notre approche en matière de climat s'est toujours fondée sur quatre piliers complémentaires :

Graphique 6 :

Les quatre piliers complémentaires de notre stratégie climat



Source : Candriam

1/ Exclusion des activités jugées incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris

La science et les scénarios climatiques sont très clairs : il n'y a pas de place pour le charbon thermique si nous voulons atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'exclure le charbon de nos investissements en 2018. Cette exclusion s'applique à toutes les entreprises qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité issue du charbon ou de l'extraction de charbon, ainsi qu'aux entreprises qui développent de nouveaux projets de charbon thermique.

Nos stratégies durables¹³ appliquent également des exclusions supplémentaires visant le secteur

du pétrole et du gaz : toutes les entreprises tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction, du raffinage, du transport et de la distribution de pétrole et de gaz, conventionnels et non conventionnels, ainsi que les entreprises tirant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de la fourniture d'équipements dédiés au secteur du pétrole et du gaz sont exclues de nos stratégies durables. Seules les entreprises qui démontrent une stratégie de décarbonation crédible, conforme aux objectifs de l'Accord de Paris selon notre analyse de neutralité carbone sont éligibles.

2/ Intégration des risques et impacts climatiques dans nos investissements

Nous avons mis au point plusieurs outils pour évaluer les risques climatiques et leurs impacts, et avons intégré ces dimensions dans nos investissements : les mesures d'empreinte et d'intensité carbone, un outil d'analyse des risques liés à la transition et une analyse de l'alignement en matière de température.

Mesures d'empreinte et d'intensité carbone

Nous mesurons et intégrons nos données carbone à nos analyses depuis 2018, en ayant commencé par les stratégies durables puis en étant passés

progressivement à toutes nos stratégies d'investissement où le calcul carbone est possible et pertinent. Nous nous sommes d'abord concentrés sur les émissions de scope 1 et 2. Depuis début 2023, les émissions de scope 3 sont également mesurées, et des données exhaustives sont mises à la disposition de toutes les équipes d'investissement.

Depuis 2020, la plupart de nos fonds durables¹² ont pour objectif de réduire leur empreinte carbone d'au moins 30 % par rapport à leur indice de référence.

Empreinte carbone et intensité carbone : quelle est la différence ?

L'« **empreinte carbone** » est mesurée comme la quantité totale de CO₂ émise par une entreprise (qu'il s'agisse des émissions de scope 1 et 2 ou des émissions de scope 1, 2 et 3), divisée par la capitalisation boursière ou la valeur de l'entreprise. Elle s'exprime en tonnes de CO₂ par million d'euros ou million de dollars investi.



Il s'agit d'une mesure pratique pour les investisseurs, car elle exprime le contenu carbone des investissements de manière simple et intelligible.



La capitalisation boursière et la valeur de l'entreprise étant des mesures très volatiles, les effets de marché peuvent entraîner d'importantes variations d'empreinte carbone qui n'ont rien à voir avec une réduction de la quantité carbone émise.

L'**intensité carbone moyenne pondérée (WACI pour "Weighted Average Carbon Intensity")** est mesurée comme la quantité totale de CO₂ émise par une entreprise (qu'il s'agisse des émissions de scope 1 et 2 ou des émissions de scope 1, 2 et 3 de CO₂), divisée par le chiffre d'affaires de l'entreprise. Elle s'exprime en tonnes de CO₂ par million d'euros ou million de dollars de chiffre d'affaires.



Elle ignore les effets de marché et s'avère moins volatile que l'empreinte carbone sur de courtes périodes, car elle se fonde sur un chiffre d'affaires déclaré chaque année.



Elle n'« alloue » pas les émissions d'une entreprise à ses investisseurs et considère uniquement l'intensité carbone de l'activité elle-même. La WACI d'un fonds sera la même que l'investisseur investisse 1 million d'euros ou 1 milliard de dollars.

La WACI est donc plus pertinente pour comparer les entreprises entre elles, notamment au sein du même secteur, mais elle est moins pratique pour les investisseurs qui souhaitent communiquer sur leur responsabilité carbone.

Risques de transition

L'atténuation des risques climatiques va beaucoup plus loin que l'étude de l'empreinte carbone. Nous avons mis au point **un modèle interne exclusif d'évaluation des risques de transition spécifiques** auxquels font face les émetteurs dans les secteurs à fort enjeu. Cet outil nous permet d'identifier les entreprises susceptibles d'affronter des risques élevés dus à la transition vers la neutralité carbone, comme le risque des actifs dits échoués (« stranded assets ») ou celui de voir ses perspectives commerciales perturbées par la régulation climatique.

Le modèle associe l'expertise de notre équipe ESG à celle de notre équipe quantitative. Il se fonde à la fois sur l'exposition spécifique de l'entreprise aux risques de transition, liée à ses activités et aux pays où elle opère, et sur sa gestion des risques climatiques.

L'outil Candriam d'analyse des risques de transition

Les risques de transition correspondant à l'impact financier potentiel sur les entreprises résultant de la réduction de l'empreinte carbone sont généralement classés en quatre sous-catégories : les risques de changement réglementaire, les

risques de changement technologique, l'évolution des risques de demande et le risque de réputation.

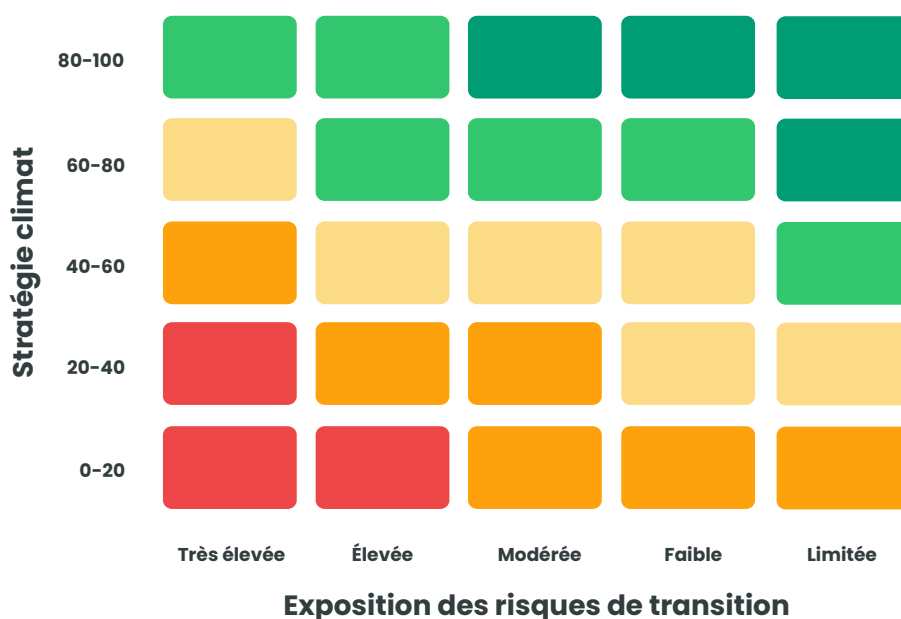
Notre outil d'analyse exclusif identifie et mesure les risques de transition auxquels font face les entreprises. L'analyse est menée individuellement au niveau des émetteurs et associe deux dimensions :

- **L'exposition aux risques de transition**, qui combine l'évaluation des impacts des activités de l'entreprise sur le climat à son empreinte géographique. Les activités diverses font face aux différents niveaux de risque de transition en fonction de leur situation géographique et de la nature et de la vitesse de la transition dans leur région ou leur pays.
- **La stratégie climat des entreprises**, qui évalue la qualité et la crédibilité de la gestion climatique des entreprises et leur manière de gérer leurs risques de transition.

Nous associons ces deux facteurs pour classer les entreprises selon leur gestion des risques de transition en cinq catégories : Nettement insuffisant / Insuffisant / Moyen / Bon / Excellent. **Cette évaluation alimente notre analyse des investissements et sert à cibler nos efforts d'engagement** : nous donnons la priorité aux entreprises qui font face aux risques les plus élevés.

Graphique 7:

Matrice des risques de transition



Source : Candriam

Alignement en matière de température

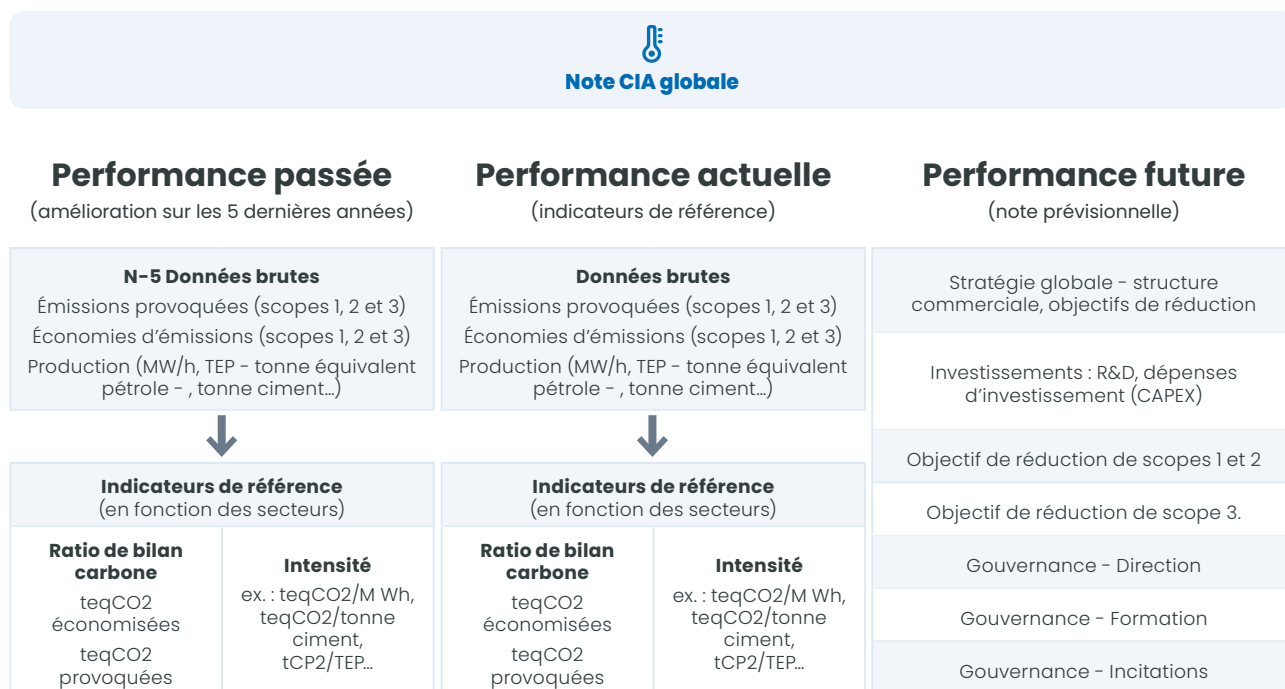
Nous disposons d'un partenariat avec Carbon4Finance qui nous aide à évaluer l'alignement d'un portefeuille en matière de température, c.-à-d. la trajectoire climatique sur laquelle il se place.

Cette analyse se fonde sur des données historiques et prévisionnelles, et nous permet d'évaluer l'impact de chaque entreprise et de tout le portefeuille selon une trajectoire de décarbonation qui maintiendrait la hausse des températures « bien en dessous de 2 °C ».

L'analyse Climate Impact Analytics (CIA) de Carbon4Finance se fonde sur la mesure de la performance climatique de l'entreprise en s'appuyant sur la Sector Decarbonization Approach (SDA) recommandée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour les secteurs à fort enjeu. L'impact climatique des produits et services de l'entreprise est en outre évalué selon une analyse détaillée de scope 3.

Graphique 8 :

Cadre d'analyse d'impact climatique de Carbon4Finance



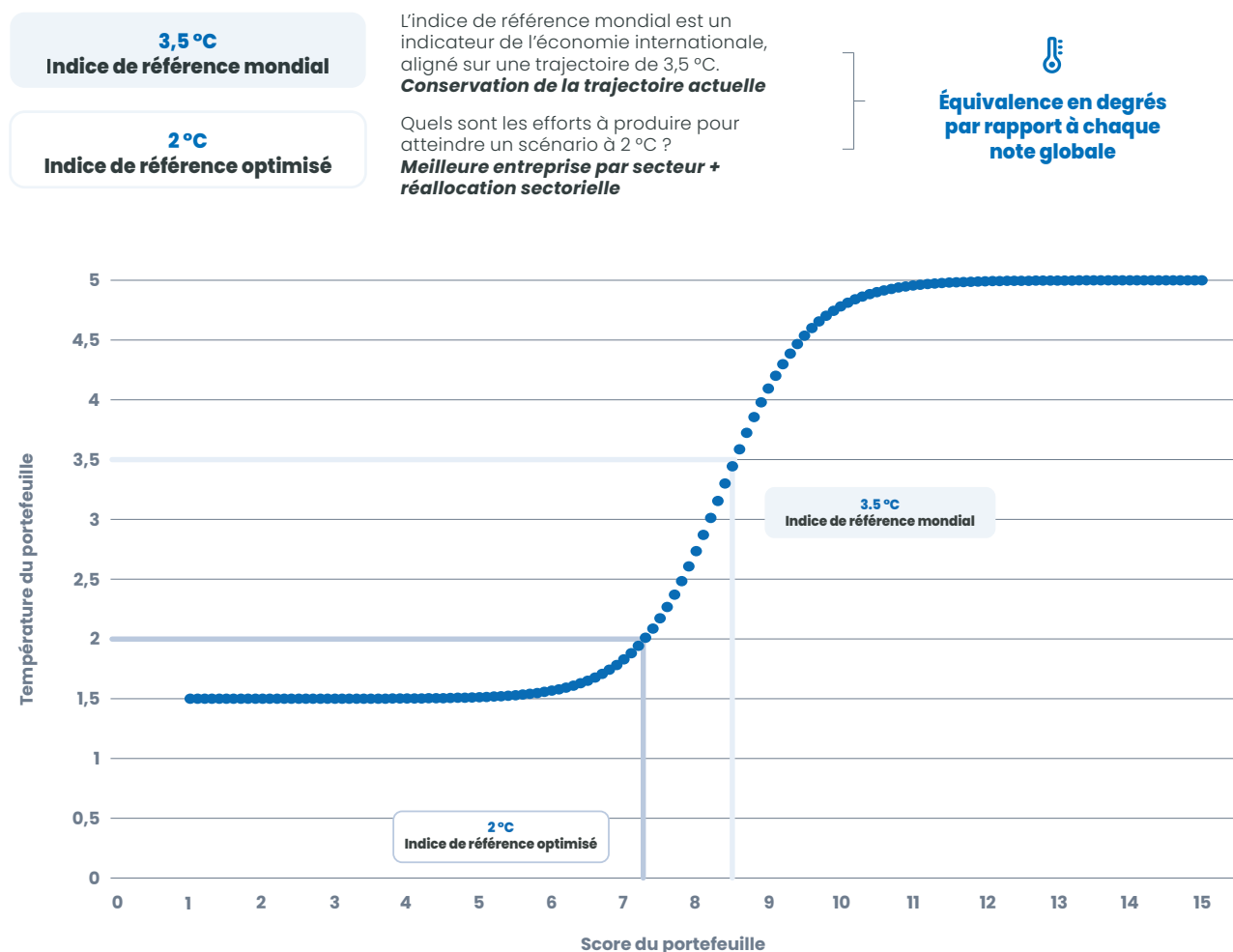
Source : Carbon4Finance

Chaque entreprise reçoit une note entre 1 et 15 en fonction de son degré de contribution positive ou négative aux objectifs de l'Accord de Paris (1-3= Bonne contribution / 13-15= Incompatibilité). L'analyse est ensuite agrégée au niveau du portefeuille pour obtenir une température qui reflète le niveau de contribution du portefeuille à une économie décarbonée (la température s'étend de +1,5 °C à +6 °C, l'objectif étant de se situer sous 2 °C, conformément à l'Accord de Paris).

Le score climat moyen pondéré du portefeuille, calculé par agrégation du score des émetteurs, est converti en température du portefeuille à l'aide de l'équation climatique exclusive C4F, comme expliqué ci-dessous.

Graphique 9 :

Calcul de la température du portefeuille



Source : Candriam, données C4F

Évaluation de l'alignement en matière de température :

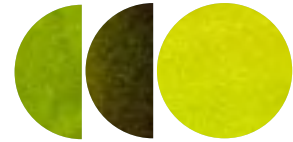
Avantages et limites

Les évaluations de l'alignement en matière de température se sont améliorées au cours des 5 dernières années et sont dans l'ensemble considérées comme le moyen le plus élaboré d'évaluer l'alignement d'une entreprise ou d'un portefeuille avec l'objectif de l'Accord de Paris.

L'évaluation de l'alignement en matière de température associe généralement des données actuelles et prévisionnelles pour estimer la trajectoire de décarbonation de l'entreprise et la comparer avec celle de l'objectif de l'Accord de Paris. En fonction de la méthode, cette évaluation peut s'appuyer sur des objectifs uniquement déclarés, mais elle peut aussi intégrer une analyse de la capacité de l'entreprise à les atteindre (gouvernance, stratégie, dépenses d'investissement). Elle peut aussi se désintéresser des secteurs – en appliquant le même taux de décarbonation à tous les secteurs, à toutes les entreprises – ou, au contraire, être spécifique à un secteur – en calculant des trajectoires de décarbonation propres à un secteur, en fonction de facteurs économiques et de disponibilité technologique.

L'alignement en matière de température est le moyen le plus élaboré d'évaluer la conformité aux objectifs de l'Accord de Paris, sa principale limite et sa principale difficulté étant l'absence de normes de méthodologie, entraînant des résultats très différents lorsque des méthodologies différentes sont utilisées au sein d'un même portefeuille. La comparaison de résultats obtenus de différentes méthodologies n'est donc d'aucune utilité, et celle-ci doit donc se limiter à un fonds par rapport à son indice de référence.

Nous pensons que l'évaluation de l'alignement en matière de température doit être spécifique à chaque secteur. Elle doit également intégrer les objectifs déclarés – à court, moyen et long terme – ainsi qu'une analyse de la capacité de l'entreprise à les atteindre (gouvernance, stratégie, dépenses d'investissement). Dans les secteurs à fort enjeu, nous concentrons une grande partie de notre analyse à évaluer les plans de dépenses d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses d'investissement actuelles constituant le mix technologique et commercial de demain.



Contribuer à décarboner nos économies implique beaucoup **plus qu'observer uniquement nos empreintes carbone**

Abaisser le contenu carbone de nos investissements est un objectif essentiel en vue d'atteindre la neutralité carbone, mais il ne peut s'agir de l'unique moteur d'une stratégie climat. Décarboner un portefeuille est assez facile, surtout si l'on ne tient compte que des émissions de scopes 1 et 2 : il suffit de se désinvestir des secteurs à forte émission essentiels dans la transition écologique (services aux collectivités, transport, matériaux) et d'investir dans les secteurs à faible empreinte carbone en raison de leur activité (médias, telecoms, produits pharmaceutiques, banques). Toutefois, cela ne revient pas à décarboner ses investissements, mais à investir *en dehors de la question climatique*. Cette approche n'aura qu'un très faible impact sur la réduction des émissions dans le monde réel. Contribuer à la décarbonation de nos économies implique une approche bien plus élaborée, qui ne considère pas seulement l'empreinte ou l'intensité carbone, mais plutôt les trajectoires de décarbonation propres au secteur, les données prévisionnelles telles que les dépenses d'investissement ou le pourcentage de chiffre d'affaires provenant d'activités contribuant positivement à la transition énergétique.



3/ Engagement auprès des sociétés les plus émettrices afin d'accélérer leur stratégie de transition


Des dialogues individuels et collaboratifs, ainsi qu'une politique de vote actif, sont essentiels dans notre approche d'investissement. Nous croyons au pouvoir du dialogue et au partage des meilleures pratiques pour aider les entreprises à s'améliorer. Nous sommes particulièrement attachés à la cohérence entre l'opinion ESG, les conclusions du dialogue et l'orientation de nos votes.

La coordination de ces activités est assurée par une équipe dédiée de 5 personnes au sein du département ESG de Candriam, qui travaillent en étroite collaboration avec nos spécialistes ESG pays ou sectoriels et avec nos équipes d'investissement. Nous intégrons également de plus en plus les parties prenantes externes dans nos activités d'engagement lorsque nous pensons qu'elles sont susceptibles de mieux éclairer notre avis.

Lorsque nous définissons nos priorités d'engagement envers le climat côté entreprise, nous prenons en compte :

- les émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif des risques de transition) ou dont l'intensité carbone est toujours élevée (scopes 1-2) ou à fortes émissions de scope 3,
- les émetteurs des secteurs à fort enjeu, très exposés aux combustibles fossiles,
- et l'exposition relative de nos portefeuilles aux émetteurs ci-dessus.

En 2020-2021, nous avons contacté 867 entreprises sur des questions climatiques, tant individuellement que via des initiatives collaboratives.



Nous nous appuyons sur notre expérience et notre engagement pour sélectionner la stratégie la plus à même d'atteindre nos objectifs. Nous associons généralement dialogues individuels et collaboratifs. Nous soutenons la campagne Carbon Disclosure Project depuis 2004 et la SBTi depuis 2021. Candriam a également rejoint l'initiative CA100+ en 2017, et est particulièrement active auprès de 5 entreprises principalement issues des secteurs du pétrole et du gaz et des services aux collectivités depuis 5 ans. Candriam contribue activement à l'engagement « Paris-aligned Accounting », mené par l'IIGCC, qui s'appuie notamment sur les contributions de Carbon Tracker et cherche à aligner les pratiques comptables sur l'Accord de Paris (nous sommes l'un des principaux investisseurs d'une société de matériaux de construction et dialoguons avec les représentants français des 4 grandes entreprises françaises de comptabilité). En 2020/2021, nous nous sommes également activement engagés auprès du secteur financier, par l'intermédiaire d'un groupe de travail dédié de l'IIGCC et par l'intermédiaire de l'initiative ShareAction, qui vise les banques et les sociétés d'assurance qui soutiennent les combustibles fossiles, notamment les sources d'énergie non conventionnelles et le charbon. En plus de cela, nous utilisons également le dialogue direct. Nous avons notamment mené une campagne d'engagement direct sur la finance et le climat au cours des dernières années.

Nous pensons qu'une transparence accrue permet aux entreprises et aux parties prenantes de disposer d'outils essentiels pour évaluer de manière plus complète l'approche des entreprises en matière de gestion des risques associés au climat. Cette conviction est naturellement intégrée dans notre politique de vote et comporte des incidences sur notre manière d'aborder :

- la question des risques climatiques au niveau du Conseil d'administration,
- les plans de rémunération,
- les audits, les rapports financiers et non financiers,
- les fusions, les ventes, les divisions et les acquisitions,
- les votes « say-on-climate » et
- les résolutions des actionnaires.

De plus, lorsque le résultat d'un engagement s'avère en dessous de nos attentes, nous envisageons des mesures d'intensification, parmi lesquelles des déclarations et des questions en AG, mais aussi des co-soumissions de résolution ou des préannonces d'intention de vote.

Désinvestissement ou engagement ?

Quel est le moyen le plus efficace pour inciter à la décarbonation des entreprises et des secteurs les plus émetteurs : le désinvestissement ou l'engagement ?

Nous pensons qu'ils ne sont pas mutuellement exclusifs. Ces deux approches devraient même se renforcer l'une et l'autre. Désinvestir uniquement, sans dialoguer avec les entreprises ciblées, aura un impact faible, du moins dans l'immédiat, sur l'amélioration de ses pratiques. De même, ne s'appuyer que sur l'engagement et le dialogue, sans pouvoir

désinvestir si les améliorations sont insuffisantes, fera perdre son intérêt à l'engagement.

C'est la raison pour laquelle **notre méthode repose sur les deux approches.**

Nous nous désinvestissons des activités jugées incompatibles avec l'atteinte des objectifs de Paris et nous nous désinvestirons des entreprises qui ne montrent pas une ambition ou une action suffisante dans leur stratégie de transition bien que nous ayons dialogué avec elles.

La transition sera juste ou ne sera pas

Nous abordons la question de la transition juste dans nos activités d'engagement par des dialogues individuels (p. ex., notre campagne 2019-20 sur le secteur des services aux collectivités européennes), par notre vote sur les résolutions « say-on-climate » - la transition juste faisant partie des critères d'évaluation - mais aussi par diverses déclarations d'investisseur adressées aux entreprises et aux parties prenantes étatiques.

Les politiques et stratégies des parties prenantes étatiques sont d'une importance capitale dans la transition juste vers une économie moins productrice de carbone. Les entreprises ne réussiront pas leur transition si les gouvernements ne les soutiennent pas ou ne soutiennent pas les personnes et les économies les plus vulnérables. Jusqu'à présent, notre engagement avec les États

s'est essentiellement effectué par des déclarations d'investisseurs telles que la déclaration « Global Investor statement on Climate » (aujourd'hui « Investor Agenda Statement »), que nous avons co-signée en 2017. Plus récemment, des initiatives telles que le Policy Dialogue on Deforestation (IPDD) (IPDD), que nous soutenons depuis 2020, ont montré qu'il est possible de s'engager plus activement auprès des États. Candriam est prêt à participer à davantage d'initiatives de ce genre.

Enfin, nos parties prenantes attendent que nous rendions compte de manière transparente de nos activités d'engagement et de leurs résultats. Nous communiquons donc de manière régulière sur [nos dialogues et nos activités de vote](#), et faisons toujours connaître nos votes ([VDS Dashboard](#)).

4/ Rendre compte sur les impacts climatiques de notre portefeuille de manière exhaustive et transparente

Nous avons divulgué les émissions de carbone de toutes nos stratégies durables (à l'exception de nos stratégies d'allocation d'actifs et d'investissements en obligations sur les marchés émergents, pour des raisons de contraintes méthodologiques) depuis 2018, avec l'ambition globale de réduire l'empreinte de ces stratégies d'année en année. Candriam a défini des indicateurs spécifiques afin d'évaluer les performances des entreprises en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tant au niveau opérationnel qu'au niveau des investissements. Nous publions les émissions de scopes 1 et 2 de plusieurs fonds ainsi que des indicateurs de changement climatique propres à des mandats institutionnels dédiés. En fonction de la stratégie, les indicateurs suivants sont communiqués au niveau des fonds :

- l'empreinte carbone
- l'intensité carbone
- l'intensité de carbone moyenne pondérée
- l'alignement en matière de température

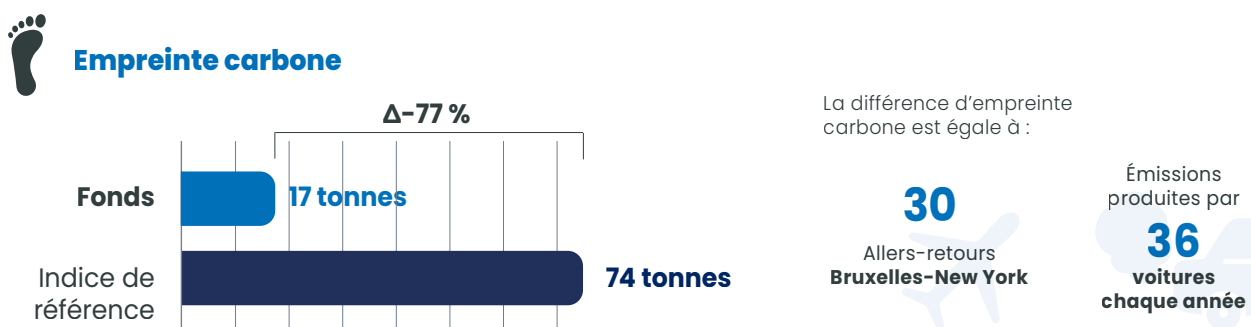
- l'exposition aux activités vertes
- l'exposition aux combustibles fossiles
- l'exposition aux actifs liés au carbone dans le secteur de la production d'électricité
- la production d'énergie renouvelable

L'intégration progressive des émissions de scope 3 et l'alignement de notre mesure de part verte sur la taxonomie environnementale de l'UE vont venir renforcer la qualité et la transparence de notre performance climatique.

De plus, pour davantage de transparence, nous améliorons en permanence nos reportings. Nous avons travaillé très dur avec nos fournisseurs de données pour améliorer nos taux de couverture, en particulier pour les classes d'actifs les plus difficiles comme le haut rendement ou les marchés émergents. Nous cherchons par ailleurs à franchir un cap en matière de transparence en fournissant aux investisseurs des indicateurs d'impact plus clairs, ainsi que leurs implications dans la vie réelle, comme illustré ci-dessous :

Graphique 10 :

Exemple : reporting sur l'empreinte carbone d'un fonds



Tonnes d'équivalent de CO2 par million d'euros investi dans le fonds/indice de référence

Source : Candriam

4^e partie – Notre stratégie de neutralité carbone : changement de braquet dans notre engagement envers le climat.

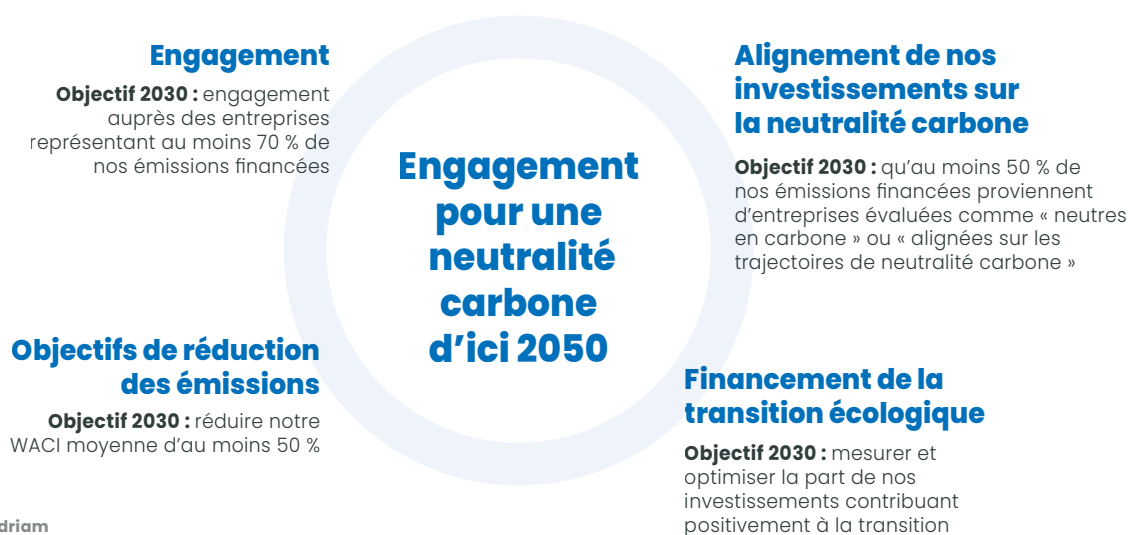
2021 a été un jalon de notre stratégie climat dans la mesure où **nous nous sommes fixé l'objectif de la neutralité carbone dans nos activités d'ici 2050**, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons rejoint la Net Zero Asset Manager Initiative (NZAMI) en novembre 2021. Elle rassemble des sociétés de gestion (301 au 31 décembre 2022¹⁴) engagées à soutenir l'objectif d'aucune émission de GES en 2050 ou avant, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Dans le cadre de cet engagement, nous avons amélioré notre approche actuelle du climat et redéfinissons nos objectifs en la matière.

Nous avons défini le périmètre initial de notre engagement envers la neutralité carbone, en tenant compte du niveau d'influence – c.-à-d. de la structure de propriété de l'entreprise – et du positionnement ESG de nos stratégies. **Notre périmètre de neutralité carbone initial représente 60,5 % des fonds « Candriam » ouverts gérés par la société et relevant des articles 8 et 9.** Il représente **17 % du total de nos actifs sous gestion**, notre objectif étant d'atteindre progressivement 100 % d'ici 2050.

Graphique 11 :

L'intégration de la neutralité carbone au cœur de notre stratégie d'investissement durable



Source : Candriam



1/ Engagement actif

L'engagement est essentiel dans notre objectif de neutralité carbone, car il renforce l'évaluation climatique des émetteurs et les incite à une intégration plus systématique du risque et des opportunités climatiques dans leurs décisions stratégiques. Il s'agit d'un des moyens les plus efficaces d'obtenir des résultats dans le monde réel.

Nous identifions des objectifs et définissons les priorités de notre engagement climatique en tenant compte de 3 facteurs :

- les émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif des risques de transition) ou dont l'intensité carbone est toujours élevée (scopes 1-2) ou à fortes émissions de scope 3,
- les émetteurs des secteurs à fort enjeu, très exposés aux combustibles fossiles,
- l'exposition relative des portefeuilles que nous gérons aux émetteurs ci-dessus.

Nous nous sommes fixé l'objectif de nous engager directement ou via des initiatives collaboratives auprès d'émetteurs représentant au moins 70 % de nos émissions financées d'ici 2030. Nous nous concentrons initialement sur les 40 principaux contributeurs à notre intensité carbone, avec pour objectif d'atteindre 100 entreprises d'ici 2030. Nous communiquerons chaque année sur notre progression et sur les résultats de notre engagement.

Notre objectif est d'encourager les entreprises à dévoiler publiquement leur alignement sur la trajectoire de 1,5 °C et de soutenir cet alignement.

Au-delà de tout engagement envers la neutralité carbone et la déclaration des émissions absolues de scope 1-2-3, nous les encouragerons à nous indiquer comment leurs objectifs à court et moyen terme s'alignent sur une trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5 °C. Nous attendons notamment des émetteurs qu'ils expliquent dans quelle mesure leur stratégie et leur plan de dépenses d'investissement servent leur engagement envers la décarbonation. Pour toute cible d'engagement identifiée, nous définissons un plan d'action chronologique à objectifs précis. Afin d'en mesurer la progression et les résultats, nous avons mis au point un cadre qui reproduit l'échelle de maturité de l'alignement sur le NZIF (Net Zero Investment Framework).

Notre approche d'engagement peut varier selon la cible, le contexte, notre historique de dialogue et notre influence. Dans la plupart des cas, nous associons engagement collaboratif et engagement direct, et nous n'envisageons des mesures d'intensification que lorsque les engagements déçoivent nos attentes initiales. De telles mesures sont prises en pleine collaboration avec nos gestionnaires de fonds.

Notre politique de vote est le prolongement naturel de notre politique d'engagement. Nous analysons systématiquement toute résolution sur le climat ainsi que tout vote potentiel de sanction à l'encontre des dirigeants ou des auditeurs. Nous tenons à ce que nos votes reflètent notre opinion sur la façon dont les entreprises répondent aux principaux défis climatiques.

Graphique 12 :

Critères d'évaluation de l'alignement des entreprises sur les objectifs de l'Accord de Paris

<p>Entreprises à fort impact: critères 1-6</p>	<p>Sociétés à plus faible impact: critères 2,3,4</p>	<p>1. Ambition : un objectif 2050 cohérent avec celui de la neutralité carbone mondiale.</p>
		<p>2. Objectifs : objectif de réduction des émissions à court et à moyen terme (scope 1, 2 et scope 3 significatives).</p>
		<p>3. Performance des émissions : performance actuelle d'intensité des émissions (scopes 1, 2 et scope 3 significatives) par rapport aux objectifs.</p>
		<p>4. Déclaration : déclaration des émissions de scope 1, 2 et scope 3 significatives.</p>
		<p>5. Stratégie de décarbonation : un plan quantifié définissant les mesures qui seront déployées pour atteindre les objectifs de GES, les proportions de chiffre d'affaires vert et, lorsqu'il y a lieu, les augmentations de chiffre d'affaires vert.</p>
		<p>6. Alignement de l'allocation du capital : une démonstration claire que les dépenses d'investissement de l'entreprise sont cohérentes avec l'objectif de neutralité carbone 2050.</p>
<p>Critères supplémentaires à intégrer lorsque cela est possible, selon la disponibilité des données</p>		<p>7. Engagement envers la politique climatique : l'entreprise occupe une position de lobbying climatique sur l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et démontre un alignement de ses activités de lobbying direct et indirect.</p>
		<p>8. Gouvernance climatique : surveillance claire de la planification de la neutralité carbone et rémunération des cadres conforme à l'atteinte des objectifs et à la transition.</p>
		<p>9. Transition juste : l'entreprise tient compte des incidences de la transition vers un modèle d'entreprise à plus faible émission carbone sur son personnel et sur les communautés.</p>
		<p>10. Risque climatique et finance : l'entreprise fournit des déclarations sur les risques associés à la transition par l'intermédiaire de rapports TCFD et intègre ces risques dans ses comptes financiers.</p>

Source : IIGCC

Concernant les parties prenantes étatiques, l'engagement au sujet du climat est primordial. Nous cherchons à protéger nos puits de carbone naturels et agissons pour promouvoir les alternatives renouvelables aux combustibles fossiles, en soutenant l'innovation et le changement d'habitude des consommateurs. Nous souhaitons participer à la refonte de l'industrialisation et des échanges, et à réduire la dépendance aux combustibles fossiles afin d'assurer une transition énergétique efficace. De plus, il n'y aura pas de transition sans transition juste, ce qui veut dire que **notre engagement sur le climat englobe une composante sociale**, soutenant les éléments les plus exposés et les plus fragiles de la population, ainsi que les modes de consommation plus durables.

L'engagement auprès des financiers est tout aussi important, dans la mesure où les flux de capitaux devraient alimenter des projets alignés sur les ambitions de l'Accord de Paris.

2/ Alignement de nos investissements sur la neutralité carbone

Il est très probable que se concentrer uniquement sur la réduction de l’empreinte carbone ne suffise pas du tout à régler la question climatique. Pourquoi ? Parce que cette approche devrait favoriser les secteurs et les activités dont l’empreinte carbone est la plus faible, c.-à-d. généralement les secteurs qui ne contribuent pas à la transition. Il est donc absolument crucial de se concentrer sur l’investissement dans des entreprises à enjeu important, qui contribuent positivement ou transforment leurs activités de manière à s’aligner de manière crédible sur les objectifs de neutralité carbone.

Cela exige une évaluation systématique de la manière dont les entreprises abordent la transition climatique, notamment celles qui ont un rôle important à jouer dans cette transition. Nous mettons au point des cadres d’alignement sur la neutralité carbone spécifiques aux secteurs qui nous permettent de positionner les entreprises sur une échelle de maturité. C’est cette même évaluation qui nous permet de cibler nos efforts d’engagement sur le climat et qui guide notre politique de vote en la matière.

Graphique 13 :

Cadre exclusif d’alignement sur la neutralité carbone

Ambition	Objectif 2050 cohérent avec celui de la neutralité carbone	<i>L’entreprise a-t-elle défini un objectif de neutralité carbone pertinent ?</i>
Objectifs	Objectif de réduction des émissions à court et à moyen terme (scope 1, 2 et scope 3 significatives)	<i>L’entreprise a-t-elle fixé des objectifs de réduction des émissions d’ici 2030 en termes absolus et relatifs pour la totalité de ses catégories d’émissions concernées ?</i>
Performance des émissions	Performance actuelle d’intensité des émissions (scopes 1, 2 et scope 3 significatives) par rapport aux objectifs	<i>Quels sont les niveaux d’émission actuels de l’entreprise et soutiennent-ils la comparaison avec la trajectoire de décarbonation du secteur et des concurrents ?</i>
Déclaration	déclaration des émissions de scope 1, 2 et scope 3 significatives	<i>L’entreprise déclare-t-elle la totalité de ses catégories d’émissions ? Quelles sont la qualité et l’exhaustivité de la déclaration des émissions de scope 3 ?</i>
Stratégie de décarbonation	Plan quantifié définissant les mesures qui seront déployées pour atteindre les objectifs de GES	<i>Quelles sont la qualité et la crédibilité du plan de décarbonation de l’entreprise ? Le plan est-il assez transparent sur la nature et la contribution de ses niveaux de décarbonation ?</i>
Alignement de l’allocation du capital	Démonstration claire que les dépenses d’investissement de l’entreprise sont cohérentes avec l’objectif de neutralité carbone en 2050	<i>L’entreprise fournit-elle une déclaration suffisante concernant ses plans d’allocation du capital ? Les plans d’investissement sont-ils alignés sur la stratégie de décarbonation et la trajectoire de 1,5 °C ?</i>
Engagement envers la politique climatique	Évaluation de la position de lobbying climatique et de l’alignement des activités de lobbying direct et indirect	<i>L’entreprise fournit-elle une déclaration suffisante concernant ses efforts de lobbying climatique ? Ces efforts sont-ils alignés sur les objectifs de l’Accord de Paris ?</i>
Gouvernance climatique	Surveillance de la planification de la neutralité carbone et rémunération des cadres conforme à l’atteinte des objectifs et à la transition	<i>L’entreprise a-t-elle fixé une gouvernance pertinente de sa stratégie climat en accord avec ses propriétaires ? Les plans de rémunération et les autres primes de rendement sont-ils alignés sur les objectifs climatiques ?</i>
Transition équitable	Considération accordée aux incidences de la transition vers un modèle d’entreprise à faible émission carbone sur le personnel et sur les communautés	<i>L’entreprise tient-elle compte des incidences de la transition vers des activités à plus faible émission carbone sur ses parties prenantes ? Quelles mesures l’entreprise a-t-elle prises pour minimiser les impacts négatifs sur le personnel et sur les communautés locales ?</i>
Risque climatique et finance	Déclarations sur les risques associés à la transition par les rapports TCFD et intégration des risques climatiques dans les comptes financiers	<i>L’entreprise a-t-elle intégré le climat dans ses systèmes de gestion des risques et dans ses pratiques de comptabilité ? L’entreprise fournit-elle assez d’informations pour évaluer la résilience de son activité et de sa stratégie aux divers scénarios climatiques, y compris celui de l’alignement sur les objectifs de l’Accord de Paris ? Les considérations climatiques se sont-elles inscrites dans l’audit mené par les auditeurs concernant les risques divers et les questions de comptabilité ?</i>

Source : Candriam, fondé sur le cadre de l’IIGCC

Toutes les entreprises opérant dans les secteurs à fort enjeu seront analysées selon cette échelle de maturité d’alignement. Cette évaluation mènera au classement des entreprises selon 5 catégories :

Atteindre la neutralité carbone	Émissions actuelles au/proches du niveau de neutralité carbone 2050 + plan d’investissement/modèle commercial conforme à la neutralité carbone
Alignées sur la trajectoire de neutralité carbone	Entreprises ayant fixé des objectifs et des plans de mise en œuvre pertinents d’alignement sur la trajectoire de neutralité carbone
En cours d’alignement sur la trajectoire de neutralité carbone	Entreprises ayant fixé des objectifs, mais pas encore de plans de mise en œuvre pertinents d’alignement sur la trajectoire de neutralité carbone
Engagées envers l’alignement	Entreprises qui se sont engagées envers la neutralité carbone d’ici 2050, mais qui n’ont pas encore défini d’objectifs ni de plan d’action pertinents à court et à moyen terme
Non alignées / incompatibles	Entreprises qui ne se sont pas engagées envers la neutralité carbone ou dont les activités sont incompatibles avec l’atteinte de la neutralité carbone en 2050

L’évaluation renforcera et développera nos stratégies d’investissement alignées sur les objectifs de l’Accord de Paris, éclairera nos décisions d’investissement et guidera nos efforts d’engagement.

Nous avons fixé des objectifs pour qu’au moins 50 % de nos émissions financées proviennent d’entreprises évaluées comme « neutres en carbone » ou « alignées sur les trajectoires de neutralité carbone » d’ici 2030. Les 50 % restant constitueront nos objectifs d’engagement prioritaires. Nous communiquerons chaque année un rapport de progression.

3/ Décarbonation de nos portefeuilles

Au-delà de notre participation à la NZAMI, qui nous engage à la neutralité carbone d'ici 2050, nous nous sommes fixé l'objectif de **réduire l'intensité carbone** (mesurée en tant qu'intensité de carbone moyenne pondérée) **de nos portefeuilles de 50 % d'ici 2030** sur notre périmètre de neutralité carbone.

La WACI initiale de notre périmètre de neutralité carbone était de 109t CO₂/mio. USD de chiffre d'affaires en 2019.

Notre objectif est d'atteindre 54,5 t CO₂/mio. USD de chiffre d'affaires d'ici 2030.

Au 31 décembre 2022, nous avons atteint une WACI de **78,09 t CO₂/m\$ de chiffre d'affaires**.

Il s'agit d'une **réduction de 27,3 %** pour le même périmètre de fonds (actifs sous gestion 2022) et d'une **réduction de 17,4 %** hors ajustement de l'évolution des actifs sous gestion.

Mise en œuvre de notre engagement envers la décarbonation

Nous avons choisi 3 méthodes pour démontrer l'alignement de nos placements sur l'objectif de neutralité carbone conforme à celui de l'Accord de Paris. Ces 3 méthodes permettent de nous adapter à la diversité de nos stratégies d'investissement (diversification des secteurs, thématiques, quantitatives...) et de leur positionnement en matière de climat :

- **Réduction de l'intensité des émissions : réduire l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) de 50 % entre 2019 et 2030.**

Nous nous référons à une contraction absolue de la WACI du portefeuille proprement dit, et non par rapport à l'indice de référence, ou en prenant comme référence une trajectoire de l'indice de référence. De nombreux fonds de notre périmètre de neutralité carbone étant déjà décarbonés, utiliser une approche par indice de référence aurait affaibli nos objectifs de décarbonation et nécessité très peu d'efforts pour que la plupart de nos fonds s'avèrent neutres en carbone.

Nous mesurons actuellement l'intensité carbone sur la base des émissions de scopes 1 et 2, et intégrons progressivement le scope 3. La mesure des émissions de scope 3 sera systématiquement incluse dans nos systèmes d'investissement et notre reporting en 2023. Nous prévoyons d'intégrer les émissions de scope 3 dans nos objectifs climatiques en 2024.

- **Alignement sur les objectifs de température : réduire le réchauffement associé aux positions des portefeuilles à moins de 2 °C d'ici 2030.**

Nous nous appuyons sur des données d'alignement en matière de température qui intègrent les performances et objectifs de performance climatique actuels et prévisionnels. La mesure des températures dépasse les cadres de référence tels que la SBTi, car elle prend en compte non seulement les objectifs, mais aussi la capacité de l'entreprise à les atteindre, en étudiant sa gouvernance, sa planification stratégique et son allocation du capital.

- **Indice de référence climatique de l'UE : réduire l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du portefeuille à un niveau inférieur à celui de l'indice du fonds aligné avec l'Accord de Paris**

Les fonds dont l'intensité carbone pondérée se situe en dessous de la WACI de leur indice de référence pertinent aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris sont considérés comme déjà alignés sur une trajectoire de neutralité carbone.

Nous communiquerons chaque année un rapport sur les progrès obtenus dans nos objectifs de réduction de 50 % de l'intensité de nos émissions, en isolant des facteurs externes lorsque cela s'avérera nécessaire afin de refléter entièrement notre performance de décarbonation.

4/ Promotion de la finance verte et financement de la transition écologique

Conformément à notre stratégie de neutralité carbone, Candriam est engagé envers la promotion de la finance verte et le financement de la transition écologique. Nous poursuivons activement ces objectifs de diverses manières.

Stratégies d'investissement axées sur le climat

Candriam gère une gamme de stratégies thématiques, environnementales, axées sur des questions directement liées au climat. Parmi elles figurent nos stratégies Climate Action, Circular Economy, et Future Mobility, qui cherchent à identifier et à investir dans des solutions innovantes aux problèmes climatiques, notamment dans les technologies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement. Nous travaillons constamment au développement de notre offre de fonds dédiés au climat et cherchons des opportunités de contribution concrète aux solutions climatiques sur l'ensemble des classes d'actifs.

Engagement envers les obligations vertes (« green bonds »)

Candriam a également développé des stratégies d'investissement dans les obligations vertes et s'est bâti une expertise à la fois dans l'analyse ESG et dans l'analyse financière de ces instruments. Notre objectif concernant ces investissements est de financer les activités vertes qui apportent des contributions positives significatives à la transition écologique. Pour diverses stratégies obligataires, nous avons défini des indicateurs clés de performance (ICP) concrets sous la forme d'allocations minimales aux obligations vertes. Ces ICP, témoins de notre engagement envers le financement de la transition écologique, sont appliqués dans un certain nombre de stratégies d'obligations souveraines et d'entreprises, mondiales et de la zone euro.

Mesure et communication des contributions à l'« écologisation » de l'économie

Nous sommes convaincus qu'il est essentiel pour nous de suivre et de comprendre dans le détail les contributions de nos investissements aux questions climatiques. Candriam alloue ainsi des ressources non négligeables à la mesure et à la communication de ces contributions. Nous avons mis en place divers indicateurs, par exemple des émissions de CO2 évitées et de la part verte, afin de suivre la progression vers nos objectifs climatiques et d'évaluer la part de nos investissements contribuant positivement à la transition. De plus, nous avons intégré les directives réglementaires de reporting, comme le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (SFDR) et ses références à la taxonomie de l'UE. Nous attachons une attention particulière à la qualité et à la matérialité des données utilisées dans le calcul de chaque indicateur, notre but étant de proposer un reporting clair, transparent et facile à comprendre.

Promotion de la finance verte au-delà de nos investissements

Nous pensons que notre rôle de promotion de la finance verte s'étend bien au-delà de nos activités d'investissement. Notre département de gestion et recherche ESG mène et publie des recherches sur la transition écologique et organise des événements, tels que des tables rondes et des conférences, permettant aux investisseurs de mieux comprendre le rôle de la finance dans cette transition. De plus, Candriam a développé plusieurs partenariats avec des universités renommées pour encourager la recherche sur les questions environnementales et proposer un programme de formation public gratuit sur l'investissement durable, qui comprend du contenu de référence sur les questions climatiques.

Prochaines étapes.

Nous avons pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il s'agit en effet d'une ambition à long terme, mais qui a des impacts importants sur notre manière d'intégrer le climat dans nos investissements.

D'abord parce que nous intégrons un budget carbone au cœur même de nos processus d'investissement. Et nous irons beaucoup plus loin en menant systématiquement une vérification de bien-fondé lorsque nous investirons dans des secteurs à fort enjeu climatique. A partir de 2023, nous avons l'intention de déployer une série d'outils et de solutions permettant le suivi en temps réel de chaque aspect de la performance climatique sur l'ensemble de nos investissements.

Naturellement, l'un de nos objectifs clés au cours des deux prochaines années sera également d'élargir le périmètre de notre engagement envers la neutralité carbone. Nous avons commencé par la partie la plus facile, les fonds portant notre marque, sur lesquels nous avons une influence directe. Nous devons maintenant conduire des dialogues approfondis avec nos clients et partenaires afin d'élargir ce périmètre bien au-delà des 17 % actuels d'actifs sous gestion.

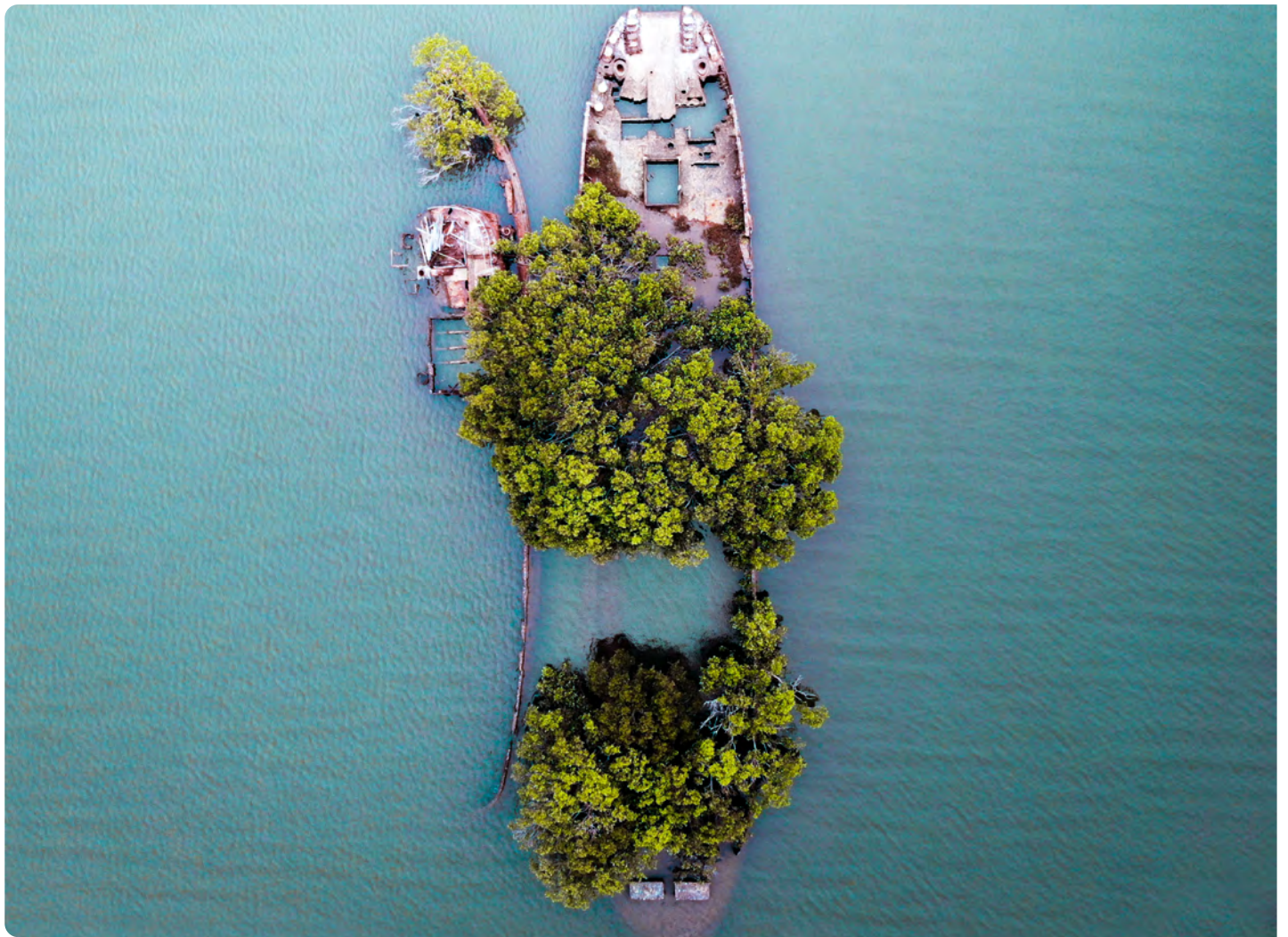
Enfin, notre objectif primordial est de proposer et de maintenir un très haut degré de transparence sur nos activités et sur les raisons de nos activités. Nous avons besoin de normes claires, cohérentes et ambitieuses dans la détermination de notre engagement et de nos objectifs de neutralité carbone afin d'éviter tout écoblanchiment et, ce qui est encore plus important, de traduire nos engagements envers la neutralité carbone par de la décarbonation dans le monde réel. Nous continuerons de poursuivre les plus hautes ambitions à cet égard.

Ce rapport de progression sera publié chaque année. En attendant, toute question ou avis de votre part sont les bienvenus.

Toutes nos stratégies d'investissement comportent des risques, notamment le risque de perte de capital.

Notes & Références.

- 1** Annual 2021 Global Climate Report | National Centers for Environmental Information (NCEI), <https://www.ncei.noaa.gov/access/monitoring/monthly-report/global/202113>
- 2** Net Zero Coalition, Nations Unies, <https://www.un.org/fr/climatechange/net-zero-coalition>
- 3** Rapport sur le climat des Nations Unies : It's 'now or never' to limit global warming to 1.5 degrees, UN News, <https://news.un.org/en/story/2022/04/1115452>
- 4** Net Zero by 2050 - A Roadmap for the Global Energy Sector, https://iea.blob.core.windows.net/assets/deebef5d-0c34-4539-9d0c-10b13d840027/NetZero-by2050-ARoadmapfortheGlobalEnergySector_CORR.pdf
- 5** <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/>
- 6** <https://www.reuters.com/business/cop/climate-inaction-costlier-than-net-zero-transition-economists-2021-10-25/>
- 7** The Climate Pledge, Participez au changement pour la planète, <https://www.theclimatepledge.com/#main-navigation>
- 8** Les engagements ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, CCNUCC, <https://unfccc.int/news/climate-commitments-not-on-track-to-meet-paris-agreement-goals-as-ndc-synthesis-report-is-published>
- 9** Net Zero by 2050, AIE, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>
- 10** <https://www.iea.org/articles/the-cost-of-capital-in-clean-energy-transitions>
- 11** Leaders' Group 2020, PRI reporting analysis, <https://www.unpri.org/showcasing-leadership/leaders-group-2020/6524.article>
- 12** Stratégies durables pour lesquelles la détermination d'un tel objectif est possible et pertinente, ce qui exclut les fonds monétaire, les obligations vertes et les fonds thématiques. Pour les fonds thématiques environnementaux, les objectifs climatiques ont été définis à l'aide d'une mesure des températures.
- 13** Candriam Sustainable SICAV, fonds relevant de l'article 9
- 14** 301 signataires au 31 décembre 2022, représentant 59 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Source : La Net Zero Asset Managers initiative – Un groupe international de gestionnaires d'actifs engagés envers l'objectif de neutralité carbone des émissions de gaz à effet de serre, <https://www.netzeroassetmanagers.org/>



139 Mds €

**d'actifs sous gestion
Décembre 2022***



600

**experts
à votre service**



+25 ans

**Leader dans
l'investissement responsable**

Le présent document marketing n'est fourni qu'à titre d'information. Il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et les sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent être exclues a priori. Candriam ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment et le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable. Candriam recommande régulièrement aux investisseurs de consulter sur son site www.candriam.com les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et toute autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds, notamment la valeur liquidative des fonds. Ces informations sont disponibles en français ou dans la langue locale de chaque pays où la commercialisation du fonds est autorisée.

* À compter du 31/12/2022, Candriam a apporté des modifications à sa méthodologie de calcul des actifs sous gestion (AUM), qui incluent désormais certains actifs tels que les AUM non discrétionnaires, la sélection de fonds externes, les services d'« overlay », y compris les services de sélection ESG, les services de [conseil en gestion], les services en marque blanche et les services de conseil en portefeuille modèle qui ne sont pas qualifiés d'actifs sous gestion réglementaires, tels que définis dans le formulaire ADV de la SEC. Les actifs sous gestion sont déclarés en USD. Les actifs sous gestion non libellés en USD sont convertis au taux spot du 31/12/2022.



CANDRIAM. INVESTIR POUR DEMAIN.
WWW.CANDRIAM.COM

CANDRIAM 
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY